



BRÈVES DE PARIS

Retrouvez ici, avant tout le monde, les informations issues du Comité Social et économique Central (CSEC)

LEVIER 4 DU PLAN D'EFFICIENCE : LE RETOUR SUR INVESTISSEMENT (ROI) S'IMPOSE

La direction a présenté le « levier 4 » de son plan d'efficacité, axé sur la priorisation par l'impact. L'objectif de la DG : conditionner l'allocation des moyens financiers et le lancement de projets et/ou des prestations à un calcul de Retour sur Investissement (ROI).

Pour la CFDT, cette logique de « start-up nation » masque surtout un réalisme budgétaire face au désengagement de l'État. Nous alertons sur le risque d'une gestion purement comptable sacrifiant l'investissement social et l'expertise humaine.

Entre rationalisation immobilière et outils de pilotage statistique, l'enjeu reste la préservation d'un service public adapté aux besoins réels des usagers.

EXPÉRIMENTATION SPORT À FRANCE TRAVAIL :

La direction lancera au second semestre un test (80 agences sur 5 à 7 Régions) pour lutter contre la sédentarité, mêlant cours à distance et partenariats locaux. Si l'enjeu de santé est réel, les élus restent vigilants :

- **Respect des CSE** : Ce projet ne doit ni concurrencer les activités sociales (ASC), ni empiéter sur les prérogatives des élus et la DG n'a absolument pas sondé ce qui existe dans les régions conduit par les CSE.
- **Charge de travail** : Nous refusons toute mission supplémentaire pour les directions locales car aucune clarté sur qui fait quoi.
- **Équité et budget** : les élus dénoncent l'opacité financière de ce projet "sorti du chapeau" face aux discours d'austérité actuels. Quid aussi des équités ou égalités territoriales.

Pour la CFDT, tout ce qui peut être fait pour les agents est bon à prendre. Cependant, le bien-être ne se décrète pas : il nécessite des moyens et une organisation respectueuse et sincèrement, pas sûr que ce soit le sujet le plus urgent dans le contexte actuel...

MODALITÉS DU TÉLÉTRAVAIL ET CRISE ÉNERGETIQUE OU QUAND LA DG FAIT LA GIROUETTE

- La direction affirme que ses propositions actuelles s'alignent sur la circulaire ministérielle, voire la dépassent sur certains points.
- **Télétravail occasionnel** : Le dispositif des 12 jours par an reste activable à la demande de l'agent, sous réserve de la validation managériale.
- **Télétravail exceptionnel** : La direction justifie le refus de mesures nationales généralisées par la nécessité de préserver le service aux usagers et l'équité entre agents. Pour la DG une généralisation risquerait de fragiliser l'accueil physique en agence.
- **Suivi et bilan** : Un engagement est pris pour réaliser un bilan sérieux des mesures prises localement par les directions régionales dès que les données seront représentatives de la période.

La **CFDT** a réalisé une déclaration en ouverture de séance pour demander à la direction de respecter les engagements pris lors du CSEC précédent car la stratégie de la girouette n'est pas digne d'une DG et surtout des agents qui peuvent se trouver en difficulté.

